

internet et responsabilité des modérateurs

Par **Deldid**, le **09/11/2007** à **15:51**

bonjour

je suis inscrite sur un forum de discussion ... où il s'avère qu'un inscrit maltraite son enfant entre autre chose. par recoupement j'ai pu trouver le nom et l'adresse de cette personne . les modérateurs malgré la pression de certains inscrits ne veulent pas intervenir . Ils ont exclu temporairement cette personne pour calmer le jeu mais elle est revenue...

questions : ya t il non assistance à personne en danger?

cette personne a menacé publiquement un autre inscrit de mort . Mais les posts ont été supprimés. une plainte peut elle etre déposée ?

merci.